Compte-rendu de la Commission du 23 Avril 2018
Maison des sports du 59 à Villeneuve d'ascq

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Charlotte DELMOTTE
Membres : Christel ADORNI, Sylvain BACQUAERT, Dominique GAUDRY, Philippe VIENNE

La séance est ouverte à 19h00
La séance est levée à 21h50

Ne participe pas au cas n°2 (dossier N°45) : Sylvain BACQUAERT

6 dossiers

1/ **Mineure du club du CO Wattreloisien HB (Dossier N°43)**
Concerne : le match HBC Vieux-Condé – CO Wattrelosien HB en Championnat -15 Fem. Régional. Poule Honneur du 19/11/2017
Nom de l'arbitre : DESMULIE Arnaud
Concerne : Joueuse Article : Annexe 3–C
Type de faute : Comportement antisportif grossier
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : 11/05/2018 au 20/05/2018
Période probatoire : 4 mois du 21/05/2018 au 20/11/2018
Amende : 150€

2/ **Mineur du club du Handball Club Bousbecque Wervicq Val de Lys (Dossier N°45)**
Concerne : le match Handball Club Bousbecque Wervicq Val de Lys – Chambly HBC en Championnat -18 Masc. Régional. Poule Honneur du 27/1/2018
Nom des arbitres : DELABAERE Richard – DEBRUYNE Fabien
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–B
Type de faute : Propos Excessifs
Qualification de la faute : Attitude antisportive
Sanction : 2 dates ferme
Période de suspension du : 11/05/2018 au 20/05/2018
Période probatoire : 3 mois du 21/05/2018 au 20/10/2018
Amende : 120€

3/ **Mineur du club du Handball Club de Bailleul (Dossier N°44)**
Concerne : le match Handball Club de Bailleul – Val de Sambre Handball en Championnat -18 Masc. 1er DT 59 du 25/11/2017
Nom de l'arbitre : OLIVIER Axel
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–C
Type de faute : Propos injurieux
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 3 dates ferme
Période de suspension du : 11/05/2018 au 13/05/2018 **+ les 2 premières dates de championnat 2018/2019 après qualification**

Période probatoire : 6 mois à compter du lendemain de la seconde date de suspension
Amende : 180€

4/ **Monsieur XIMENES Trystan du club du Handball Club Anzin (Dossier N°46)**
Concerne : le match AC Douai Handball 2 – Handball Club Anzin en Championnat 4ème DT Masc. – Nord Poule B du 28/12/2017
Nom de l'arbitre : DELABAERE Richard
Concerne : Joueur Article : Annexe 3–C
Type de faute : Comportement gestuel antisportif
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : 11/05/2018 au 27/05/2018
Période probatoire : 4 mois du 28/05/2018 au 27/11/2018
Amende : 150€

5/ **Monsieur DUMEZ David du club du HBC Denain (Dossier N°53)**
Concerne : le match HBC Denain – Valenciennes Handball en Championnat 1er DT Masc. – NORD du 06/01/2018
Nom de l'arbitre : OLIVIER Sandrine
Concerne : Joueur Article : Annexe 2–I
Type de faute : Propos excessifs
Qualification de la faute : Attitude antisportive
Sanction : 6 dates dont 3 dates avec sursis
Période de suspension du : 11/05/2018 au 20/05/2018 **+ la première date de championnat 2018/2019 après qualification**
Période probatoire : 6 mois à compter du lendemain de la date de suspension
Amende : 270€

6/ **Monsieur DEBUSSCHERE Martin du club du Pévèle Handball Club (Dossier N°47)**
Concerne : le match Pévèle Handball Club – HBC Cambrai en Championnat Honneur Masc. Poule 2 du 27/01/2018
Nom des arbitres : DELABEARE Richard – DEBRUYNE Fabien
Concerne : Joueur Article : Annexe 3–D
Type de faute : Action particulièrement grossière
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire
Sanction : 1 date ferme
Période de suspension du : 11/05/2018 au 13/05/2018
Période probatoire : 4 mois du 14/05/2018 au 13/11/2018
Amende : 60€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES